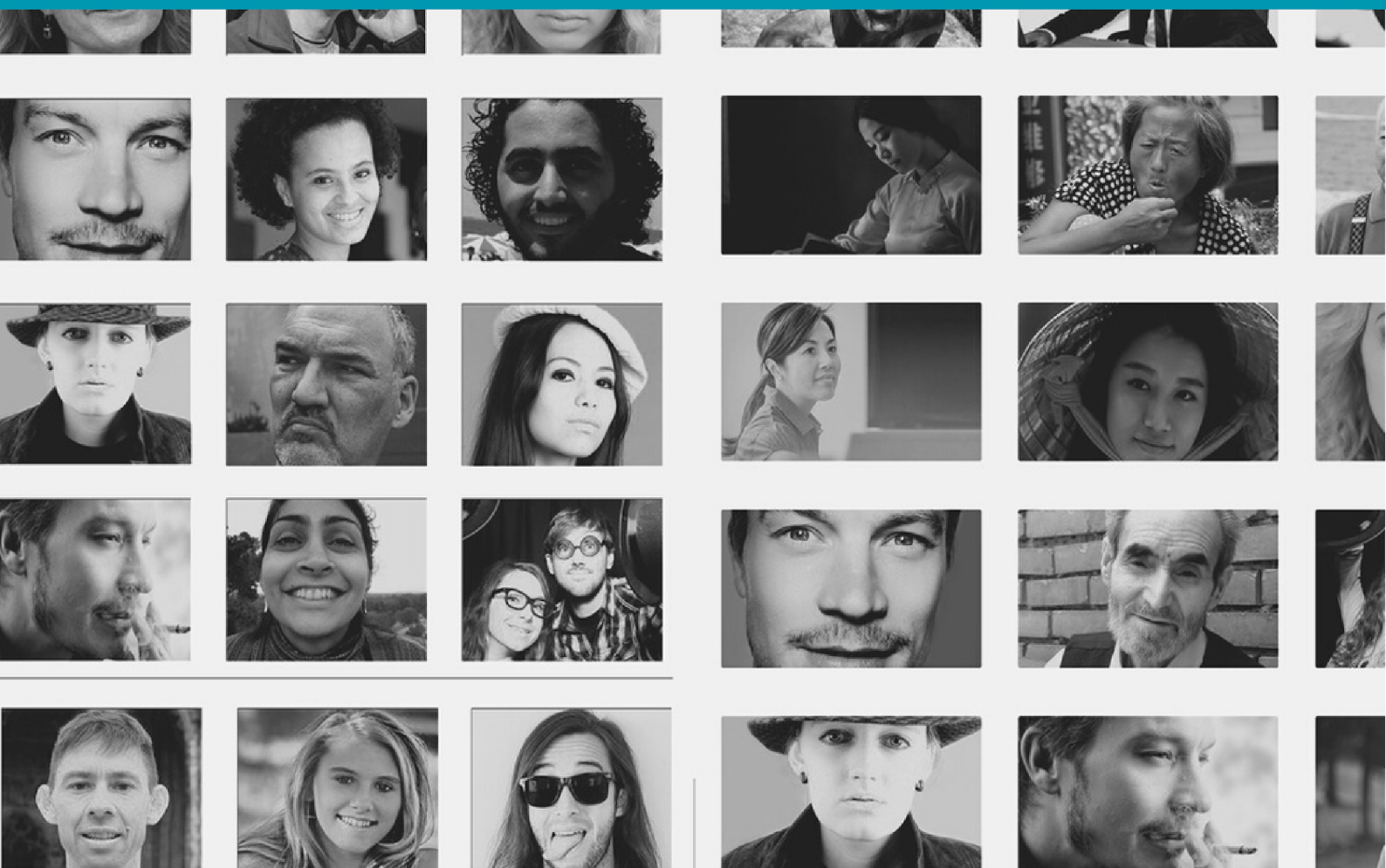


# Immigration en Chaudière-Appalaches

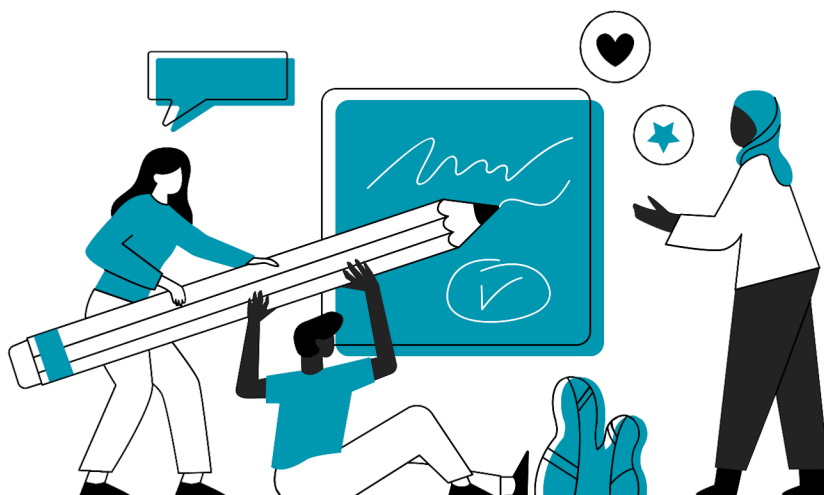
RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LA  
PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU  
QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2024-2027



RIICA – REGROUPEMENT DES INTERVENANT.E.S  
EN IMMIGRATION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

11 août 2023

# TABLE DES MATIÈRES



**04**

## A propos du RIICA

Mission, membres signataires et personnes de référence

**05**

## Avant propos

Présentation, mise en contexte et objectifs

**06**

## Recommandations Orientation 1

Principal enjeu : notre capacité d'accueil

**08**

## Recommandations Orientation 2

Francisation Québec et les enjeux liés à la francisation en région

**10**

## Recommandations Orientation 5

Immigration jeune - Avantages et enjeux

**11**

## Recommandations Orientation 6

Inventaire et délais d'obtention - De petits gestes aux grands effets

**12**

## **Recommandations Orientation 7**

Besoin du marché du travail - Recrutement et accompagnement

**14**

## **Recommandation Orientation 8**

Reconnaissance des compétences - Sensibilisation

**15**

## **Recommandations Orientation 9**

Régionalisation - Stratégies et enjeux

**17**

## **Recommandations Orientation 10**

Coordination des services d'intégration - Rester conséquent.e

**18**

## **Recommandations Orientation 11**

Engagement humanitaire - Quelques enjeux et conditions

**20**

## **Des états généraux de l'immigration au Québec**

**21**

## **Autres recommandations**

Quelques points supplémentaires

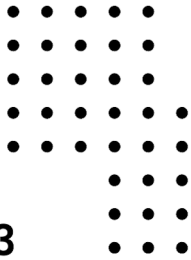
**22**

## **Conclusion**

Ce qu'il faut retenir

# À propos du RIICA

11 août 2023



## Organismes signataires

- CJE Beauce-Nord
- CJE Beauce-Sud
- Carrefour jeunesse-emploi (CJE) des Etchemins
- Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes
- CJE Région de l'Islet
- Carrefour emploi Lotbinière
- CLD de la MRC de Montmagny
- Liaison Immigration Bellechasse | Alpha Bellechasse

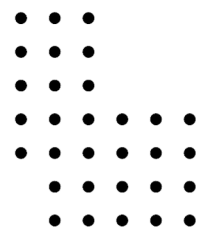
## Personnes de référence

- Marie Josée Bolduc, directrice générale
- Martin Beaulieu, directeur général
- Sonia Boutin, directrice générale
- Julie Lavoie, directrice générale adjointe
- Marjorie Lamarre, directrice générale
- Judith Riopel, coordonnatrice en immigration
- Alain Brebion, conseiller à l'immigration
- Céline Laflamme, directrice



## Mission

Le Regroupement des intervenant.e.s en immigration de Chaudière-Appalaches (RIICA) a été créé en 2011. Le regroupement permet aux intervenant.e.s de la région de se concerter pour améliorer les pratiques en accueil et intégration en plus de favoriser le partage d'expertise. Un volet regroupant les directions générales des organismes s'est ajouté depuis.



# Avant propos

## PRÉSENTATION, MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

Bien que nos visions des conditions et des objectifs de l'immigration au Québec se recoupent en de nombreux points, l'expérience terrain de nos organisations nous permet d'identifier certains angles morts dans les initiatives et les programmes actuels. Ceux-ci nous apparaissent importants et nous croyons qu'ils méritent qu'on leur porte attention pour la bonne conduite des projets en cours et à venir.

Étant sur le terrain, près des gens, notre expérience nous permet d'identifier certaines failles qui pourraient être corrigées afin de permettre une planification de l'immigration au Québec, nous l'espérons, plus fluide et plus conséquente avec les réalités, obstacles et besoins terrains. Nous croyons qu'en travaillant ensemble, en étant à l'écoute de nos préoccupations mutuelles et en mettant à profit les forces de chacun.e, nous arriverons à adapter et à améliorer les façons de faire en fonction des différentes réalités avec lesquelles nous devons tous et toutes composer, et ce, pour le meilleur intérêt de tout le monde.

Au fil de ce mémoire, nous vous partagerons donc une série de recommandations basées sur notre expérience terrain, dans notre contexte régional en Chaudière-Appalaches. Nous aborderons différents cas de figure qui illustrent les réalités derrière nos préoccupations. Les recommandations qui en découlent s'ancrent notamment dans des besoins concrets – observés et documentés – liés principalement à nos réalités régionales, dont plusieurs en réponse aux orientations décrites dans le cahier de consultation. Nous vous les partageons dans l'espoir qu'ensemble, avec nos forces et nos ressources respectives, nous contribuerons directement au succès de ce grand travail de planification.

# RECOMMANDATIONS

## ORIENTATION 1

### PRINCIPAL ENJEU : NOTRE CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les données sur lesquelles s'appuient les deux scénarios proposés sont probantes et nous sommes d'accord avec les motivations derrière ces objectifs. Nous avons besoin de personnes immigrantes pour maintenir notre démographie. Toutefois, avant de pouvoir réellement s'intéresser au nombre d'admissions annuelles en immigration économique francophone, il faut s'intéresser à notre capacité d'accueil globale, car la réussite de la planification de l'immigration au Québec repose inévitablement sur notre capacité à accueillir adéquatement l'ensemble des personnes issues de l'immigration – sous toutes ses formes – afin qu'elles puissent bien s'intégrer à la société québécoise et y contribuer pleinement. Ceci concerne autant les travailleuses et travailleurs qualifiés, les étudiantes et étudiants internationaux que les travailleurs et travailleuses temporaires, les réfugié.e.s les demandeurs et demandeuses d'asile et les nouveaux arrivants du volet du regroupement familial. Pour ce faire, plusieurs éléments sont bien évidemment à prendre en compte, à commencer par un financement conséquent des organismes de proximité\*. Celui-ci doit être assuré en fonction des besoins terrain réels et anticipés par ces organismes, sans quoi le succès de toutes ces démarches restera hors de portée.

À travers nos activités, deux grands principes incontournables s'imposent. D'une part, plus il y a de personnes à accueillir et à accompagner à travers le processus d'intégration – temporaires comme permanentes – plus cela demande des ressources, autant humaines, matérielles que financières. D'autre part, chacune des personnes accueillies ne nécessite pas le même investissement en temps et en ressources. Les projections budgétaires doivent être ajustées en conséquence. Par exemple, les travailleuses et travailleurs qualifiés répondant aux critères établis par le gouvernement du Québec requièrent généralement moins de temps et d'énergie puisqu'ils et elles parlent souvent français et ont déjà leur résidence permanente. Cela facilite grandement leurs démarches pour accéder à plusieurs services et programmes gouvernementaux. Toutefois, dans nos organismes, il est peu fréquent que nous accueillions des travailleuses et travailleurs qualifiés qui s'installent directement dans notre région. Il est plus fréquent qu'ils et elles s'installent avec un statut temporaire ou en tant que demandeur et demandeuses d'asile et deviennent résident.e.s permanent.e.s par la suite. Le suivi de ces résident.e.s temporaires et/ou demandeurs et demandeuses d'asiles se déroulent donc sur plusieurs années. L'accès aux différents services et programmes gouvernementaux est plutôt complexe quand le statut de résidence n'est pas permanent et nécessite très souvent des mises à jour avec les instances gouvernementales (ex. : renouvellement de l'assurance-maladie à chaque nouveau document d'immigration). Ces personnes représentent un investissement terrain important\*\*, mais la très grande majorité d'entre elles s'installera durablement en Chaudière-Appalaches et contribuera à la société pour de nombreuses années.

De plus, en se donnant les moyens d'offrir un accompagnement adéquat aux personnes en situations de vulnérabilité comparable, on réduit les risques de polarisation et de ghettoïsation de groupes qui seraient autrement laissés à eux-mêmes. Ces personnes sont chez nous pour y rester : nous croyons qu'investir en elles, c'est gagnant pour tout le monde. Pourtant, l'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile est actuellement largement sous-financé par rapport aux besoins requis, ce qui se reflète directement sur notre capacité d'accueil globale. Pour les résident.e.s temporaires, le financement n'est pas ajusté à l'ensemble des démarches d'accueil et d'intégration supplémentaires requises dû à leur statut.

À ceci s'ajoutent les enjeux liés à la disponibilité des logements – dont des logements abordables – et des services de base. Par services de base, nous parlons de services de garde, d'écoles, de soins de santé ou même du transport collectif. D'autres enjeux sont aussi à penser comme l'accès à Internet haute vitesse et l'accès à des interprètes qui sont parfois plus difficiles lorsque l'on s'éloigne des milieux urbains. L'autonomie des personnes accueillies est directement affectée par ces réalités. Augmenter le taux d'immigration sans tenir compte de ces enjeux incontournables, c'est ajouter une pression supplémentaire sur notre système déjà fragile.

## RECOMMANDATIONS :

- En collaboration avec chaque région, évaluer la capacité d'accueil et les besoins localement (et non au niveau de la province);
- Respecter la capacité d'accueil établies en lien avec les milieux;
- Financer les organismes en fonction des seuils communément établis et des besoins terrain anticipés.

\* Cet enjeu central revient à travers plusieurs des orientations mentionnées au fil de ce mémoire.

\*\* Une proportion significative de notre clientèle arrive chez nous avec un statut temporaire dont la majorité désirera obtenir la permanence. Leur enracinement en région se fait dès leur arrivée et notre capacité d'accueil est donc une question qui touche directement l'arrivée des résidents temporaires.

# RECOMMANDATIONS

## ORIENTATION 2

### FRANCISATION QUÉBEC

### ET LES ENJEUX LIÉS À LA FRANCISATION EN RÉGION

La francisation des personnes immigrantes est en effet cruciale. Pour la préservation de la langue au Québec, bien sûr, mais aussi de manière très concrète, simplement pour permettre à ces personnes de s'intégrer dans des régions où la plupart des gens fonctionnent uniquement en français au quotidien. Parler français est donc quasi indispensable en région.

L'accès à la formation peut être une course à obstacles pour les personnes installées en dehors des grands centres. Encore une fois, la question de la distance et du transport vers les lieux d'enseignement peut être un frein, tout comme l'accès à Internet haute vitesse. Pour les enfants d'âge scolaire, la qualité de l'enseignement peut énormément varier en fonction des ressources disponibles dans leur milieu. En effet, pour une plus petite école n'ayant qu'un ou deux enfants avec des besoins en francisation, il n'est pas rare de voir la charge retomber sur les épaules d'enseignant.e.s qui n'ont pas toujours les outils pour bien accompagner ces enfants et qui en ont déjà souvent plein les bras avec leurs tâches régulières d'enseignement.

Une part de la responsabilité de la francisation des travailleurs et travailleuses temporaires revient normalement aux entreprises qui les embauchent. Puisque le recrutement international est nouveau dans certaines entreprises et puisque les responsables des ressources humaines changent beaucoup, cela peut amener un trou de service. De plus, les entreprises ont la responsabilité de la production et de la rentabilité de leur structure. Elles ne sont pas toujours conscientes des enjeux linguistiques de leurs travailleuses et travailleurs, surtout si elles ont accès à une ressource parlant la langue des travailleurs. En plus des services offerts par Francisation Québec, d'importantes démarches de sensibilisation sont à prévoir pour démontrer la plus-value de la francisation des travailleurs et travailleuses auprès des entreprises, tout particulièrement en ce qui concerne leurs responsabilités en lien avec la santé et la sécurité de leurs employé.e.s (incluant les personnes immigrantes).

## RECOMMANDATIONS :

- Permettre aux organismes de proximité de faire des démarches de sensibilisation auprès des entreprises quant à l'importance de la francisation, et financer celles-ci\*\*\*;

## RECOMMANDATIONS (SUITE) :

- Fournir aux conseillers et conseillères du service aux entreprises du MIFI la liste des EIMT et CAQ émis afin qu'ils et elles puissent, en collaboration avec les organismes de proximité, mieux cibler les entreprises nécessitant une approche de sensibilisation. Un lien avec la CNESST pourrait aussi être fait en ce sens;
- Dans le cas du regroupement familial, encourager fortement les garants à s'inscrire à Accompagnement Québec pour assurer un suivi des démarches du plan d'accueil et d'intégration, incluant l'apprentissage du français.

## FRANCISATION QUÉBEC

Bien que l'initiative ne soit sans doute pas dépourvue de qualités, sur notre territoire, le constat est que la structure apporte relativement peu d'avantages, en plus d'alourdir la démarche d'inscription. L'inscription devant dorénavant obligatoirement passer par Francisation Québec – plutôt que directement par le centre de services de la région – les délais entre l'inscription et le début des cours s'en trouvent allongés jusqu'à plusieurs mois. Cela a pour effet de décourager de nombreuses personnes immigrantes. De plus, le manque de souplesse du processus crée davantage de retard dans le démarrage de nouveaux groupes de formation et contribue à ajouter des délais supplémentaires avant le début de la formation.

## RECOMMANDATIONS :

- Assouplir le processus d'inscription afin d'offrir la possibilité de passer directement par les centres de service scolaires des régions;
- Traduire l'outil Francisation Québec afin d'en faciliter l'accès pour les bénéficiaires qui ont justement besoin d'apprendre le français;
- Dans le formulaire, ajouter un champ pour inscrire le nom de la ressource ayant aidé le ou la bénéficiaire, de même que celui de l'organisme de proximité associé. Cette dernière recommandation se veut un moyen de fournir une référence supplémentaire à joindre en cas de besoin et d'autoriser l'échange d'information avec l'organisme en question.

\*\*\* Actuellement, les organismes financés dans le cadre du PAC-OBNL n'ont pas les autorisations d'animer des activités de sensibilisation en entreprise, peu importe le sujet.

# RECOMMANDATIONS

## ORIENTATION 5

### IMMIGRATION JEUNE - AVANTAGES ET ENJEUX

Nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut prioriser un certain volume de jeunes personnes immigrantes dans ce contexte de vieillissement démographique marqué. Il faut toutefois s'assurer d'avoir les atouts nécessaires pour qu'elles puissent s'installer et rester au Québec. Encore une fois, les enjeux d'accès au logement (particulièrement de grands logements pour les familles nombreuses), au transport, au manque de places en garderies, à la difficulté de trouver un médecin de famille, aux places limitées dans certaines écoles de même que l'accès limité à la francisation dans certains établissements sont autant d'obstacles à l'accueil et à l'intégration de ces jeunes familles.

Aussi, nous nous permettons de souligner une évidence. À travers cette priorisation, prenons tout de même soin de ne pas se priver des talents et de la main-d'œuvre dont on a besoin dans les différentes régions, et ce, peu importe leur âge.

### RECOMMANDATIONS :

- S'assurer que les milieux puissent accueillir adéquatement les jeunes familles en ayant les services dont elles ont besoin : logement, école, transport, soins de santé, etc.
- À travers le processus, prendre soin de ne pas se priver des talents et de la main-d'œuvre nécessaires aux développements des différentes régions.

# RECOMMANDATIONS

## ORIENTATION 6

### INVENTAIRE ET DÉLAIS D'OBTENTION DE LA RÉSIDENCE PERMANENTE - DE PETITS GESTES AUX GRANDS EFFETS

Nous pouvons déjà observer de beaux résultats sur les délais de traitement de la résidence permanente grâce à la nouvelle plateforme en ligne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Plusieurs dossiers ont pu être réglés en moins de six mois depuis son implantation en 2022. Il demeure tout de même quelques enjeux que nous aimerions souligner afin d'améliorer le processus.

Tout d'abord, le délai de traitement de six mois du gouvernement québécois pour le traitement d'une demande de certificat de sélection permanente (CSQ) pour les travailleuses et travailleurs qualifiés dans le Programme de l'expérience québécoise (travailleur.euse ou diplômé.e) ralentit l'obtention de la résidence permanente versus les programmes similaires dans le reste du Canada puisque cela ajoute une démarche supplémentaire aux demandeurs et demandeuses. En 2020, le délai de traitement était de vingt (20) jours ouvrables. Les résident.e.s temporaires avaient quand même une démarche de plus à faire que dans le reste du Canada, mais le délai était raisonnable et nous avons moins de plaintes concernant ces délais.

Afin d'encourager davantage l'immigration en région et ainsi assurer la vitalité économique et social de ces milieux, les critères de sélection permanente pourraient être revus dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) afin de permettre à tous les travailleurs et travailleuses de déposer une demande s'ils et elles ont habité et travaillé minimalement deux ans hors de la région métropolitaine de Montréal. Cette dernière région reçoit la majorité de l'immigration au Québec. Avec cette modification, davantage de résident.e.s temporaires pourrait s'établir en région. Ce serait aussi un atout important pour la régionalisation de l'immigration.

## RECOMMANDATIONS :

- Ramener à vingt (20) jours ouvrables le traitement du certificat de sélection permanente (CSQ) dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ travailleur.euse et diplômé.e);
- Demander au fédéral de traiter toutes demandes d'une personne ayant déjà son CSQ sans fixer de plafond, puisque la gestion de cette partie revient au Québec;
- Assouplir les conditions d'admissibilité au certificat de sélection permanente (CSQ) pour les travailleuses et travailleurs temporaires habitant et travaillant depuis deux ans ou plus hors de la région métropolitaine de Montréal.

# RECOMMANDATIONS

## ORIENTATION 7

### BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL - RECRUTEMENT ET ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs initiatives intéressantes ont été mises en place, notamment pour faciliter la mise en relation les travailleuses et travailleurs étrangers et les entreprises. Toutefois, la mise en place du service Accompagnement Québec (AQ) vient créer un doublon dans les étapes d'accueil et d'intégration, sans plus-value tangible pour ces personnes comme pour nos organismes. En effet, en plus du référencement vers AQ de personnes immigrantes déjà utilisatrices de nos services – action qui s'avère malheureusement dérisoire – tout le travail fait par AQ en amont de l'arrivée des personnes immigrantes dans le but de pouvoir les référer aux organismes de leur région d'accueil est à refaire au moment de l'arrivée des bénéficiaires chez nous, ce qui a pour effet d'alourdir la tâche sans apporter de réels avantages. Dans certains cas, cela contribue plutôt à créer davantage de confusion chez notre clientèle.

Également, tel qu'affirmé à l'orientation 1, il faut d'abord s'assurer de pouvoir accueillir adéquatement toutes ces personnes immigrantes avant d'augmenter le seuil de sélection comme souhaité. Le financement doit suivre en fonction des besoins terrain réels. Aussi, tel que mentionné, le financement aux organismes d'accueil doit être ajusté en fonction des types de personnes immigrantes desservies selon l'investissement terrain requis. Les travailleuses et travailleurs temporaires demandent généralement plus de temps que les résident.e.s permanent.e.s et représentent environ 80% de notre clientèle. En Chaudière-Appalaches, leur apport à notre économie est très précieux. Investir dans les organismes d'accueil et d'intégration apporte des retombées concrètes dans les régions, d'autant que la plupart feront des démarches pour devenir permanent. Leur intégration est actuellement assumée à bout de bras par les organisations qui ne reçoivent pas un financement conséquent avec le temps et l'énergie investie. Le financement actuel est par cible de personnes desservies. La région subit une forte pression de l'immigration temporaire et cela a pour impact que plusieurs organismes desservent de nouvelles clientèles sans réel financement près de six mois par année. Les services sont ainsi dilués plutôt qu'optimisés, ce qui n'est pas notre objectif collectif.

Il est également souhaitable que les demandeurs et demandeuses d'asile se joignent au marché du travail dès que possible. Sans un accompagnement conséquent avec leurs besoins, leur intégration se trouve freinée. Un financement plus conséquent aux organismes permettrait une meilleure intégration de ces personnes, en plus de venir combler des besoins de main-d'œuvre plus rapidement.

## RECOMMANDATIONS :

- Inclure du financement pour les organismes pour l'intégration des demandeurs et demandeuses d'asile au-delà du logement;
- Ajuster le financement pour l'intégration des travailleurs et travailleuses temporaires;
- Ajuster le financement en fonction des seuils d'admission.

# RECOMMANDATION

## ORIENTATION 8

### RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES - SENSIBILISATION

Nous sommes évidemment entièrement d'accord avec l'objectif visant à améliorer et à accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger afin qu'elles puissent rapidement s'intégrer au marché du travail québécois dans un emploi à la hauteur de leurs compétences. Nous souhaitons d'ailleurs souligner la plus-value de l'ajout de conseillers et conseillères à cet effet au MIFI.

Mais comme vous le savez, il y a un gros travail de sensibilisation à faire auprès des ordres professionnels afin de les encourager à être plus flexibles et ouverts si nous souhaitons atteindre cet objectif. L'idée derrière cette recommandation n'étant évidemment pas de réduire la qualité des services offerts, mais de se donner les moyens de bénéficier de l'expertise de ces personnes au sein de notre société.

### RECOMMANDATION :

- Sensibiliser les ordres professionnels aux avantages d'une plus grande flexibilité dans la reconnaissance des compétences, sans diminuer la qualité de leurs services.

# RECOMMANDATIONS

## ORIENTATION 9

### RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION - STRATÉGIES ET ENJEUX

L'immigration est un des leviers qui permet de répondre aux enjeux de main-d'œuvre régionaux. L'apport des travailleurs et travailleuses temporaires est non négligeable. Il va de soi que l'intégration des personnes immigrantes aux communautés régionales est plus que souhaitable. Pour assurer un établissement durable de ces personnes dans toutes les régions du Québec, nous croyons que ces quelques recommandations pourraient nous aider à atteindre nos objectifs.

De nouveau, nous soulignons l'importance de s'assurer qu'il y ait suffisamment de logements disponibles, des solutions de transport viables et un accès minimum aux services essentiels avant d'augmenter les seuils d'immigration. Il faut aussi s'assurer que les organismes d'accueil et d'intégration reçoivent un financement conséquent avec les seuils et les besoins terrain qui en découlent.

Un travail de sensibilisation est à prévoir auprès des communautés plus éloignées, pour améliorer la perception de la population, pour déconstruire les préjugés et les peurs face aux différences culturelles (qu'elles soient sociales ou en emploi) et pour favoriser l'ouverture à l'autre. De belles avancées ont été constatées dans les dernières années, mais les réalités de l'immigration étant changeantes selon les flux migratoires, il est important de maintenir et même d'accentuer ces actions de sensibilisation.

Enfin, les invitations dans le cadre du Programme régulier des travailleuses et travailleurs qualifiés (qui deviendra le Programme de sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés) ciblent déjà les personnes immigrantes ayant une offre d'emploi validée hors de la région métropolitaine de Montréal. On ne peut que vous encourager à poursuivre en ce sens. La possibilité d'offrir un accès simplifié au Programme d'expérience québécoise (PEQ) pour les résident.e.s temporaires en emploi depuis deux ans en région serait également un avantage indéniable et un incitatif à l'installation en région. Cela deviendrait surtout avantageux si l'ensemble des travailleurs et travailleuses y avaient accès, nonobstant la classification de leur profession.

Les personnes immigrantes qui s'établissent à Montréal se créent un nouveau réseau social et des habitudes de vie. Il devient alors plus difficile pour elles de déménager en région par la suite. En travaillant de manière à leur permettre d'arriver directement en région, on favorise leur établissement dans celles-ci et on évite de les exposer à un déracinement supplémentaire.

## RECOMMANDATIONS :

- Augmenter le financement des organismes par entente globale;
- Invitations ciblées en fonction des besoins spécifiques en talents/main-d'œuvre de chacune des régions, et en fonction de la disponibilité des logements et des services;
- Poursuivre et intensifier la sensibilisation de la population native québécoise à l'ouverture aux autres;
- Offrir des avantages à tous les résident.e.s temporaires habitant et travaillant à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise.

# RECOMMANDATIONS

## ORIENTATION 10

### COORDINATION GOUVERNEMENTALE DES SERVICES D'INTÉGRATION - RESTER CONSÉQUENT.E.S

Nous nous réjouissons de voir le MIFI exprimer le souhait de rallier les acteurs concernés autour des besoins spécifiques des personnes immigrantes – toutes catégories confondues – et de vouloir être partie prenante dans l'élaboration de solutions. C'est ce que nous souhaitons aussi. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous vous partageons aujourd'hui ces recommandations basées sur notre expérience terrain et sur nos observations directes auprès des personnes immigrantes en Chaudière-Appalaches.

L'intention de documenter la capacité d'accueil des régions est louable et tend dans la même direction que plusieurs de nos recommandations. Il nous semble tout de même pertinent de faire le rappel suivant, surtout en regard de l'intention d'augmenter la capacité d'accueil des milieux. Être au fait de la capacité d'accueil de chaque région est capital – dans tout ce que ça implique – mais ce ne sera réellement pertinent que si celle-ci est respectée au mieux. Trop souvent, nous nous retrouvons devant le fait accompli, à tenter d'accueillir les personnes qui arrivent dans notre région (alors que la capacité d'accueil a atteint sa limite) et à rivaliser d'ingéniosité pour combler les manques sans avoir les ressources pour y arriver. Sans surprise, dans ces conditions, la frustration et l'épuisement guettent, tant pour les membres de nos équipes que pour les personnes immigrantes et les employeurs, ce qui affecte inévitablement la qualité de vie de chacun.e tout comme la rétention des personnes immigrantes dans nos régions.

Même si on souligne les investissements importants que le ministère a fait au cours des dernières années pour améliorer la capacité d'accueil et d'intégration, celle-ci diminue actuellement dû au financement qui stagne dans les organismes et qui ne permet pas de desservir adéquatement toutes les personnes immigrantes à travers cette hausse des arrivées des résident.e.s temporaires.

## RECOMMANDATIONS :

- Respecter la capacité d'accueil des régions;
- Ajuster le financement des organismes d'accueil selon les seuils et les besoins.

# RECOMMANDATIONS

## ORIENTATION 11

### ENGAGEMENT HUMANITAIRE - QUELQUES ENJEUX ET CONDITIONS

Nous partageons ces valeurs, et il nous apparaît aussi primordial de maintenir l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que des demandeuses et des demandeurs d'asile dans la mesure de notre capacité d'accueil.

Pour soutenir les organismes de proximité dans cette mission, en plus d'un ajustement du financement conséquent avec les besoins terrain, la mise en place d'un accompagnement complémentaire à l'intention des organismes serait des plus appréciées. Par exemple, à travers des personnes ressources pouvant être consultées pour du conseil face à certains cas particuliers ou des outils de référence créés à partir des expertises qui se sont développées dans les différentes régions au fil des années.

L'accès à des services en santé mentale pour cette catégorie de personnes immigrantes s'avère souvent nécessaire, vu les parcours éprouvants et traumatisants de plusieurs d'entre elles. Ces services ne sont pas disponibles actuellement en région. Nous tâchons d'être à leur écoute et de les soutenir au mieux de nos compétences, mais nos ressources ne sont pas spécialisées en intervention psychosociale. Nous ne sommes ni équipé.e.s ni entraîné.e.s pour répondre à ces besoins importants. Nous sommes conscient.e.s que les ressources en santé mentale ne suffisent présentement pas à la demande dans toutes les sphères de la société. Alors, avec l'intention de fournir des pistes de solution, nous croyons que l'ajout d'Intervenant.e.s communautaires en immigration (ICI) généralistes pourrait possiblement aider dans les régions plus éloignées, la densité de population ne justifiant pas la présence d'ICI spécialisé.e.s. Cela permettrait aussi aux personnes de nos régions de bénéficier de leur présence pour d'autres besoins.

À ceci s'ajoute l'enjeu de l'accès à des interprètes professionnel.le.s. C'est vrai partout, encore plus en région. Plusieurs de nos agentes et agents étant eux-mêmes issus de l'immigration et/ou maîtrisant au moins une autre langue en plus du français, nous arrivons à faire du dépannage pour les activités quotidiennes de notre clientèle. Toutefois, pour des situations plus officielles où les erreurs d'interprétation ont le potentiel d'avoir de graves conséquences (santé, justice, échange avec différents paliers du gouvernement, etc.), les risques sont là. Nos agent.e.s dépannent au mieux les personnes qui en ont besoin, mais ils et elles ne sont pas formé.e.s pour l'interprétariat et n'appartiennent pas non plus à un ordre qui régit cette pratique et qui protège ses membres.

Les demandeurs et les demandeuses d'asile n'ont pas actuellement accès aux services de garde subventionnés par le gouvernement. Ceci est un frein important à leur intégration en emploi. Pendant ce temps, ces personnes demeurent à la charge du gouvernement. Il serait bénéfique pour tous qu'elles puissent bénéficier de ces services. Elles pourraient ainsi contribuer économiquement au développement du Québec en travaillant et en payant des impôts.

## RECOMMANDATIONS :

- Ajuster le financement en fonction des seuils et des besoins;
- Mettre en place un système d'accompagnement à l'intention des organismes d'accueil en lien avec l'accueil de personnes immigrantes pour des raisons humanitaires;
- Ajouter des ICI généralistes pour nos régions, particulièrement pour les besoins en santé mentale;
- Permettre un meilleur accès à des interprètes professionnel.le.s ou créer un système de soutien en interprétariat;
- Ouvrir l'accès aux services de garde pour les demandeurs et les demandeuses d'asile.

# DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'IMMIGRATION

Nous croyons que le temps est venu de tenir des états généraux de l'immigration au Québec afin de faire le point sur l'ensemble des enjeux qui y sont liés à tous les niveaux de la société (éducation, santé, etc.).

L'évolution et le développement des outils et manières de faire se sont beaucoup faits à travers les initiatives d'organismes de proximité un peu partout au Québec. Ce travail s'est amplifié au cours des dix dernières années. Ceci a permis d'expérimenter divers projets sur plusieurs fronts, en fonction des réalités des régions impliquées, et de multiplier les modèles. Un formidable laboratoire !

Aujourd'hui, il est temps de mettre en commun ces expertises et ces observations pour faire le point sur les différents enjeux identifiés à travers ces processus, et pour mieux coordonner les éléments transversaux, cibler les enjeux communs afin d'uniformiser les processus qui y sont liés tout en laissant la souplesse nécessaire aux organismes de proximité afin qu'ils puissent s'ajuster à leurs réalités régionales particulières.

Ceci serait aussi une bonne occasion d'encourager la collaboration interrégionale et d'imaginer le financement de ressources partagées afin d'améliorer la cohésion dans la régionalisation. Aussi, d'identifier des ressources pouvant agir à titre de références sur différentes thématiques, au profit de l'ensemble du milieu, et de réfléchir le développement de formations et d'outils adaptés aux organismes prestataires de services afin d'assurer un standard de qualité au niveau provincial, ainsi que la pérennité de ces services dans chacune des régions impliquées. La formation et la pérennité de l'expertise repose pour l'instant entièrement sur chacune des structures individuellement, ce qui fragilise l'ensemble du système.

Tous ensemble, on peut faire mieux !

# AUTRES RECOMMANDATIONS

## QUELQUES POINTS SUPPLÉMENTAIRES

Comme l'ensemble des organisations bénéficiant de subventions, notre charge est alourdie par la rédaction régulière des demandes et des redditions de compte qui y sont associées. Nous comprenons leur raison d'être, mais la lourdeur et surtout la récurrence de ces démarches nous privent de précieuses heures qui ne peuvent être accordées aux personnes immigrantes que nous desservons. Un modèle de subventions à plus long terme – biennale ou quadriennale - avec possibilité de bonifications ponctuelles en fonction de l'ajustement des seuils et besoins (ne nécessitant pas de nouvelles demandes) pourrait être une avenue à considérer. Aucun modèle n'est parfait, nous en sommes conscient.e.s, mais une chose est sûre : tout ce qui peut être allégé dans le processus de financement aura un impact direct sur notre capacité d'être au service des personnes immigrantes.

### **Conséquences du programme intégré de soutien s'adressant aux diplômé.e.s hors Canada en soins infirmiers (IDHC) :**

L'intention derrière le programme est louable, mais les coûts de ce programme ont été disproportionnés par rapport aux résultats attendus, même si le programme est toujours en cours. Financer à même les fonds (limités) du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) a un impact sur toutes les clientèles desservies. De plus, le recrutement peu cohérent avec la réalité du programme a contribué à des insatisfactions importantes tant de la part des partenaires du projet que des personnes recrutées. Si le programme devait être poursuivi, il serait impératif d'établir des critères plus clairs et plus cohérents avec les obligations du programme. Par exemple, un parent monoparental n'ayant pas accès à un service de garde et devant s'occuper d'enfants en bas âge ne sera réalistement pas en mesure de libérer le temps nécessaire à consacrer au programme pour y arriver, même avec toute la bonne volonté du monde. Il faut demeurer réalistes pour créer des conditions gagnantes et faire de ce programme un réel succès.

L'accueil des participant.e.s au programme a aussi eu des conséquences sur nos organisations, dont plusieurs membres ont dû investir un nombre d'heures considérable. Encore là, l'investissement nous paraît disproportionné par rapport aux résultats.

# Conclusion

## CE QU'IL FAUT RETENIR

Le manque de financement des organismes d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes est un enjeu majeur dans l'atteinte de nos objectifs communs de bien accueillir et intégrer celles-ci. Chaque jour, nous accomplissons de petits miracles pour répondre aux besoins de nos bénéficiaires, mais force est de constater que notre élastique perd de son élasticité à force d'être tendu.

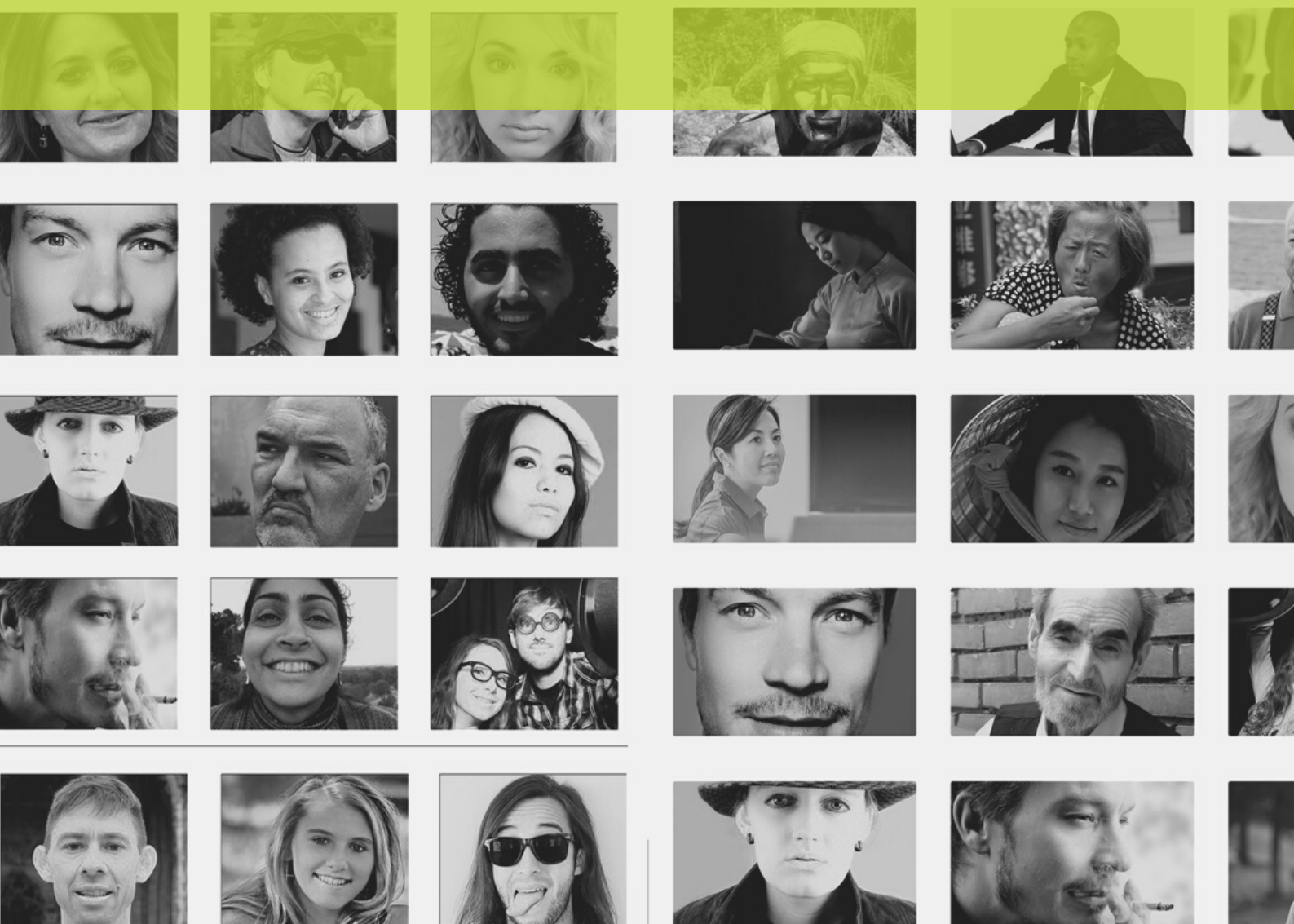
Les recommandations et pistes de solutions soumises le sont dans l'intention de contribuer concrètement et au mieux à améliorer les conditions et le contexte dans lequel nous travaillons tous et toutes, toujours en maintenant un souci de qualité de l'accueil fourni à l'ensemble des personnes immigrantes, permanentes comme temporaires. Bien que les orientations décrites dans le cahier de consultation publique s'intéressent principalement à la question de l'immigration économique francophone, nous savons que nous ne pouvons pas isoler celle-ci sur le terrain. Nous travaillons avec de très nombreuses personnes aux réalités et aux besoins très variés. Nous devons pouvoir nous assurer de les accueillir et de les accompagner toutes adéquatement. Nous devons tenir compte de l'ensemble d'entre elles.

On peut faire mieux. Travaillons ensemble, réellement.

# RECOMMANDATIONS

## Immigration en Chaudière-Appalaches

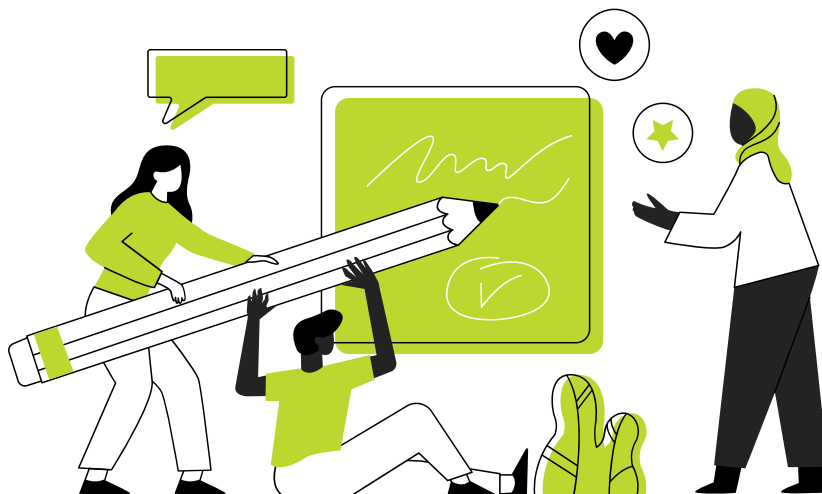
### RECOMMANDATIONS POUR LA RÉFORME RÉGLEMENTAIRE EN IMMIGRATION



REGROUPEMENT DES INTERVENANTS EN  
IMMIGRATION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (RIICA)

21 juillet 2023

# TABLE DES MATIÈRES



**03**

## **A propos du RIICA**

Mission, membres signataires et personnes de référence

**04**

## **Programme de sélection des travailleurs qualifiés**

Auparavant Programme régulier des travailleurs qualifiés

**05**

## **Programme de l'expérience québécoise**

Diplômés et travailleurs

**07**

## **Autres programmes d'immigration économique**

Investisseurs

**08**

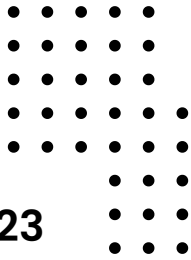
## **Regroupement familial**

**09**

## **Autres recommandations et conclusion**

# A propos du RIICA

21 juillet 2023



## Organismes signataires

- CJE Beauce-Nord
- CJE Beauce-Sud
- Carrefour jeunesse-emploi (CJE) des Etchemins
- Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes
- CJE Région de l'Islet
- Carrefour emploi Lotbinière
- CLD de la MRC de Montmagny
- Liaison Immigration Bellechasse | Alpha Bellechasse

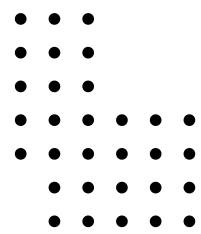
## Personnes de référence

- Marie Josée Bolduc, directrice générale
- Martin Beaulieu, directeur général
- Sonia Boutin, directrice générale
- Julie Lavoie, directrice générale adjointe
- Marjorie Lamarre, directrice générale
- Judith Riopel, coordonnatrice en immigration
- Alain Brebion, conseiller à l'immigration
- Céline Laflamme, directrice



## Mission

Le Regroupement des intervenants en immigration de Chaudière-Appalaches (RIICA) a été créé en 2011. Le regroupement permet aux intervenants de la région de se concerter pour améliorer les pratiques en accueil et intégration en plus de favoriser le partage d'expertise. Un volet regroupant les directions générales des organismes s'est ajouté depuis.



# RECOMMANDATIONS

## PROGRAMME DE SÉLECTION DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS Auparavant programme régulier des travailleurs qualifiés

Enjeux	Proposition du MIFI	Nos recommandations
1 Aucune exigence linguistique minimale en français.	<p>Dans les volets 1 à 3, imposer des exigences minimales en matière de connaissance du français aux requérants principaux selon le niveau de qualification de leur profession :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un niveau 7 à l'oral et 5 à l'écrit sur l'Échelle québécoise des compétences en français des personnes immigrantes adultes pour les professions de catégories « Formation, Études, Expérience et Responsabilités » (FÉER) 0, 1 et 2 de la Classification nationale des professions (CNP) de 2021.</li><li>• Un niveau 5 à l'oral pour les professions de catégories FÉER 3, 4 et 5 de la CNP de 2021.</li></ul> <p>Exiger des personnes conjointes un niveau minimum de français 4 à l'oral dans les volets 1 à 3.</p>	<p>Comme preuve de connaissance du français, nous recommandons d'accepter le bulletin de notes de la francisation si celle-ci est réalisée avec un partenaire du MIFI. L'objectif est de simplifier le processus pour les personnes immigrantes, de diminuer les coûts pour passer des tests de français et de reconnaître l'expertise des partenaires du MIFI en francisation.</p> <p>Pour standardiser le processus de francisation et ainsi accepter ces documents comme preuve de niveau de français, nous recommandons au ministère de s'associer avec le ministère de l'éducation pour créer des examens ministériels standardisés pour des niveaux clés comme le niveau 4, 5 et 7.</p> <p>Nous recommandons également d'accepter à titre de preuve de niveau de langue tout diplôme obtenu dans un autre pays si celui-ci a été réalisé en français. Ce serait cohérent avec les exigences linguistiques du fédéral.</p>

# RECOMMANDATIONS

## PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE Diplômés

	Enjeux	Proposition du MIFI	Nos recommandations
1	Ne favorise pas la poursuite des études en français.	<p>Exiger d'avoir effectué un programme admissible d'études au PEQ en français, ou à défaut, de démontrer avoir réussi au moins trois ans d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein en français au Québec ou à l'extérieur du Québec.</p> <p>Exiger une connaissance du français écrit de niveau 5 sur l'Échelle québécoise.</p>	<p>Nous recommandons de supprimer l'exigence de la preuve de connaissance du français si le programme a été entièrement réalisé en français au Québec.</p> <p>Tout comme le programme précédant, nous recommandons que le bulletin de notes de la francisation offerte par un partenaire du MIFI soit accepté comme preuve de connaissance français.</p>

# RECOMMANDATIONS

## PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE Travailleurs

	Enjeux	Proposition du MIFI	Nos recommandations
1	Nécessité de mettre à jour la Classification nationale des professions (CNP) 2016 pour celle de 2021.	<p>Remplacer les niveaux de compétences de la CNP de 2016 par les catégories FÉER de la CNP de 2021 en rendant admissibles les emplois de catégorie FÉER 0, 1, 2 et 3.</p> <p>En incluant les professions de FÉER 3, on rend admissibles de nouvelles professions qui n'étaient pas admissibles au PEQ, par exemple les personnes préposées aux bénéficiaires ou les conductrices et conducteurs de camions.</p>	<p>Nous recommandons que le PEQ travailleur soit élargi au même niveau qu'il y a 3 ans, c'est-à-dire que le PEQ serait ouvert à tous les travailleurs ayant une expérience de travail au Québec sans discrimination en lien avec le type de métier (FÉER).</p> <p>Tout comme les programmes précédant, nous recommandons que le bulletin de notes de la francisation offerte par un partenaire du MIFI soit accepté comme preuve de connaissance du français.</p>
2	Relevé de notes de la francisation effectuée au Québec non reconnue comme preuve de français.	Aucune recommandation de la part du MIFI.	Mêmes recommandations qu'au point 1 du programme de sélection des travailleurs qualifiés.

# RECOMMANDATIONS

## PROGRAMME DES INVESTISSEURS

	Enjeux	Proposition du MIFI	Nos recommandations
1	Aucune exigence linguistique minimale en français et très faible connaissance du français des personnes sélectionnées.	Exiger une connaissance minimale du français de niveau 7 à l'oral selon l'Échelle québécoise à la requérante ou au requérant principal.	Bien qu'il soit requis d'avoir un minimum de connaissance en français, nous constatons que le niveau exigé est élevé. Nous proposons de le diminuer à un niveau 4 afin d'assurer un minimum de compréhension mutuelle.

# RECOMMANDATIONS

## Regroupement familial

	Enjeux	Proposition du MIFI	Nos recommandations
1	<p>Absence de mesures visant à encourager l'apprentissage du français par les personnes parrainées.</p> <p>Absence d'exigences pour le garant de s'engager à mettre en place des mesures concrètes pour favoriser l'intégration et l'apprentissage du français et l'intégration des personnes parrainées.</p>	<p>Introduire l'obligation de la garante ou du garant de soumettre au MIFI, en soutien à toute demande d'engagement en faveur d'une personne âgée de 18 à 55 ans, un plan d'accueil et d'intégration, dans lequel il s'engagera notamment à soutenir l'apprentissage du français par les personnes parrainées.</p>	<p>Ce qui nous préoccupe dans la proposition, c'est l'absence de validation des actions réellement effectuées une fois la personne parrainée arrivée au Québec.</p> <p>Nous proposons qu'il soit <b>fortement recommandé au répondant</b> d'inscrire la personne parrainée à Accompagnement Québec. Cela permettrait d'assurer un meilleur suivi du plan d'intégration proposé. Les agents d'aide à l'intégration (AAI) pourraient obtenir les coordonnées des personnes pour établir un premier contact dès l'acceptation du CSQ.</p> <p>De plus, les mesures utilisées doivent permettre de valider que les actions ont été réalisées.</p>

# RECOMMANDATIONS

## AUTRES RECOMMANDATIONS

	Enjeux	Proposition du MIFI	Nos recommandations
1	<p>Preuve de connaissance du français exigée pour les conjoints demeurant à l'extérieur du Québec.</p>	<p>Aucune proposition.</p>	<p>Puisqu'il peut être difficile de suivre des cours de français à l'extérieur du Québec, nous recommandons de retirer toute exigence de français pour les conjoint(e)s de travailleurs ou de diplômés déjà établis au Québec.</p> <p>Si toutefois le MIFI souhaite inciter davantage ces personnes à apprendre le français, il nous paraît raisonnable (avec les aides gouvernementales disponibles) de demander une preuve de leur niveau de français deux ans après leur arrivée au Québec.</p>
2	<p>Arrimage difficile entre l'échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes adultes et les divers tests de français acceptés comme preuve de la connaissance du français.</p> <p>Tests standardisés souvent inadéquats pour évaluer la connaissance réelle du français des personnes immigrantes installées au Québec puisqu'ils utilisent des standards européens (même s'il est indiqué adapté au Québec) et que les cours de francisation utilisent des standards québécois.</p>	<p>Aucune proposition.</p>	<p>Nous recommandons de créer un tableau comparatif clair pour chacun des niveaux de l'échelle québécoise versus les tests qui sont acceptés pour améliorer la compréhension des personnes immigrantes et des intervenants.</p> <p>Nous recommandons d'accepter le bulletin de notes de la francisation effectuée au Québec avec un partenaire du MIFI comme preuve de connaissance du français comme indiqué précédemment.</p>

# RECOMMANDATIONS

## CONCLUSION

Pour conclure, nous pensons sincèrement que le Ministère est sur la bonne voie avec les propositions effectuées. Nous souhaiterions toutefois élargir certains volets pour y inclure tous les travailleurs ayant de l'expérience au Québec et reconnaître l'expertise en francisation que nous possédons au Québec lors de ces processus d'immigration. De plus, il serait important que les niveaux de financement des organismes en accueil et intégration des personnes immigrantes soit revus à la hausse étant donné les augmentations importantes de la clientèle (particulièrement la hausse fulgurante des résidents temporaires) et l'intention du gouvernement de majorer les cibles d'immigration permanentes.

Prenez note que nous vous transmettrons prochainement un mémoire concernant la consultation publique en cours. Plusieurs de ces éléments s'y retrouveront notamment.

Merci pour votre soutien à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes au Québec !